



Coupable de delit de fuite

Par **abada**, le **23/04/2011** à **00:34**

Bonjour,

il y a deux semaine lors d'un créneau sur un grand boulevard j'ai touché avec le devant de ma voiture, l'arrière droit de la voiture qui étais garée devant moi .
tolle froissée et traces

voyant que c'etait un véhicule neuf et ayant une 205 très vieille et étant jeune conducteur ,
sans réfléchir j'ai décidé de ne pas m'arrêter!!
sauf qu'hier je reçois un papier de son assureur m'indiquant qu'un témoin avait relevé ma
plaque et qu'une plainte était en cours.
et qu'il fallait que je me manifeste auprès d'eux pour que les assureurs trouvent une entente !

que faire ?? est ce qu'a ce stade la plainte peut etre retirée? et si c possible est ce que je ne
risque plus rien? j'ai vu sur d'autres forum que la meilleure solution etais de nier mais je
prefererais de loin trouver un arrangement avec l'autre conducteur .

je ne sais vraiment pas quoi faire ou penser
merci de votre aide a l'avance

Par **Tisuisse**, le **23/04/2011** à **08:36**

Bonjour,

Comment se fait-il que ce soit votre assureur qui vous contacte ? Normalement vous auriez
dû, si une plainte a été déposée, être convoqué directement par le commissariat de police ou

la brigade de gendarmerie de votre secteur. En effet, ceux-ci ne possèdent pas les liens qui relient votre carte grise et votre assureur. Je pense qu'on a relevé votre assurance et le n° du contrat sur votre pastille verte qui est sous votre pare-brise. Donc, à priori, il n'y a pas de dépôt de plainte. La parole du témoin est-elle fiable ? Ne serait-ce pas quelqu'un de la famille de l'autre conducteur auquel cas il ne peut pas témoigner.

Maintenant à vous de voir quelle conduite tenir.

Par **mimi493**, le **23/04/2011** à **14:17**

[citation]Je pense qu'on a relevé votre assurance et le n° du contrat sur votre pastille verte qui est sous votre pare-brise.[/citation] comment est possible s'il ne s'est pas arrêté ? On peut voir la plaque d'une voiture qui s'en va, mais pas les coordonnées de son assurance.

Par **Tisuisse**, le **23/04/2011** à **14:42**

Oui, cela m'étonne beaucoup d'où mon questionnement.

Par **mimi493**, le **23/04/2011** à **15:20**

Les deux ont la même assurance ?
Il était assuré, avant, à l'assurance de l'autre ?

Par **abada**, le **24/04/2011** à **11:12**

je me suis peut tre mal exprimé , en realité c'est SON assureur a lui (l autre conducteur) qui m'a envoyé un courrier pour me demander les coordonnees de MON assureur pour le reglement de l affaire